



Légal ou non? Telle est la question

Par Verita est

Bonsoir,

Je vous explique la situation:

Un élève X se rend en permanence scolaire. Il sort son travail. Les élèves présents dans la salle se trouvent être bruyants. Plusieurs avertissements oraux sont donnés par la surveillante. Elle s'en va surveiller un peu plus loin. Elle entend du bruit, une personne parle. Elle revient. Elle demande au coupable de ses actes de se dénoncer. Ce dernier ne le fait pas. Elle décide de ramasser les carnets de toute la partie concernée, et de la sanctionner par une heure de retenue collective. La surveillante sait pourtant pertinemment qu'il n'y a qu'un seul coupable.

Est-ce légal de donner une punition collective, punissant par la même occasion des innocents? Et si non, comment réagir, en tant que parent d'un élève?

A mon avis personnel, la finalité éducative ne pouvant pas être atteinte, il doit bien exister une circulaire ministérielle ou quelque chose du genre.

Merci pour vos réponses,

Bonne soirée.